



SANTÉ & SOLIDARITÉ,
SENIORS

CARTE NAVIGO "AMÉTHYSTE" - NOUVELLES MODALITÉS D'ATTRIBUTION - JUIN 2024

Le Forfait "Améthyste" pour la carte Navigo sont réservés aux personnes âgées ou handicapées sous conditions de ressources ou de statut, résidant en Île-de-France.

Ce forfait offre la gratuité sous certaines conditions dans plusieurs transports franciliens : RER, Métro, bus, Tramway et trains.

Publié le 27 juin 2024

À compter du 1er juin 2024, le Conseil départemental des Yvelines modifie les modalités d'attribution de la carte Navigo "Améthystes" :

- la carte devient payante pour tous, excepté pour les anciens combattants blessés ou mutilés de guerre ;
- les bénéficiaires imposables deviennent non éligibles à la carte Navigo "Améthyste", sauf les anciens combattants, veuves de guerre, pupilles de la nation et orphelins de guerre ;
- les bénéficiaires en situation de handicap doivent désormais présenter une attestation de paiement de l'Allocation adulte handicapé (AAH) ou de la pension d'invalidité catégorie 2 et être non imposables.

Télécharger :

[nouvelles conditions d'attribution -Navigo "Améthyste"](#)

(https://www.versailles.fr/fileadmin/www.versailles.fr/MEDIA/solidarites_sante/seniors/Documents/Actu_-_Conditions_attribution_AMETHYSTE_NAVIGO_au_01-06-2024.pdf)

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

- Carte Navigo
- Copie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport, récépissé de demande de titre de séjour)
- Justificatif de domicile (quittance de loyer, facture de téléphone, d'électricité ou de gaz)
- Avis d'impôt sur le revenu (excepté pour les personnes ayant une carte de blessé ou mutilé de guerre)